

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 ^m soir.	1 » 10 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
11 » 1 ^m »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 22 Avril.

Avant-hier, dimanche, M. Blanqui, porté par les radicaux et par les bonapartistes, a été nommé à Bordeaux. On a lu dans notre numéro de samedi les articles des divers journaux bonapartistes en faveur de cet éminent perpétuel, condamné sous tous les gouvernements sans exception.

En même temps, M. Godelle, soutenu à Paris par les bonapartistes et un certain nombre de légitimistes et d'anciens orléanistes, était élu contre M. Clamageran, candidat républicain.

Enfin, dans la Haute-Garonne, un candidat de la dernière heure, M. Niel, appartenant à une nuance assez indéfinie dans les trois partis du 16 Mai, a vaincu le candidat républicain, dont le succès était considéré comme certain.

Nous déplorons ces résultats ; mais il faudrait être aveugle pour ne pas les attribuer en grande partie un soulèvement d'opinion provoqué par la loi Ferry.

La joie des bonapartistes sera bruyante, mais en réalité elle ne sera que factice. L'élection Blanqui deviendra, en effet, un sérieux avantage, si l'enseignement qui en ressort est compris, c'est-à-dire si la République sait être sage et prévoyante, si elle renonce absolument aux lois exceptionnelles, si elle montre de la sorte aux populations de ce pays ne peut être inquiété que par l'alliance des bonapartistes et des radicaux intransigeants.

ÉLECTIONS DE BALLOTAGE DU 20 AVRIL.

1^{re} circonscription de Bordeaux.

M. Blanqui, radical, élu, 6,801
M. Lavertujon, gauche rép., 5,330

8^e Arrondissement de Paris.

M. Godelle, impérialiste, élu, 6,509
M. Clamageran, républicain, 6,011

Haute-Garonne. — Muret. — M. Niel, impérialiste, élu avec 11,562 contre M. Penent, républicain, 10,124.

Indre-et-Loire. — Tours, (2^e circonscription). — M. Rivière, radical, élu par 11,222 voix.

Loir-et-Cher. — Blois. — M. Deniau, républicain, élu avec 8,316 voix, contre M. Juhien, avocat, républicain, qui a obtenu 4,880 voix.

Lozère. — Florac : M. Belon, républicain, élu.

Marne. — Reims : M. Diancourt, républicain, maire de Reims, 9,052 voix, élu ; M. Gourmeaux, 7,728.

Creuse. — Aubusson. — M. Amédée Le Faure, républicain, élu.

Paris, 21 avril 1879, 1 h. soir.

Les journaux racontent qu'au moment de la proclamation de l'élection Godelle, plusieurs cris de : *Vive l'Empereur ! et A bas la République !* ont été proférés.

D'autres cris : *Vive la République ! A bas Sedan !* y ont répondu. L'incident n'a pas eu de suite.

L'extrait suivant d'une adresse aux électeurs de Paris est la meilleure preuve de l'influence exercée par les lois Ferry sur l'élection de M. Godelle :

Messieurs,

Le scrutin va s'ouvrir.

Le radicalisme triomphant, menace hautement nos principes, nos libertés, nos institutions.

Il veut même enlever au père de famille la plus incontestable de ses prérogatives, celle d'inculquer à ses enfants ses croyances et sa foi.

M. Clamageran est son candidat avoué ou son allié.

M. Godelle, son adversaire résolu.

Votre choix n'est pas douteux !

Que le vote du 8^e arrondissement de Paris soit une énergique protestation contre la loi Ferry.

Cette adresse porte la signature d'hommes considérables par leur situation sociale et leur situation dans les affaires.

Une lettre de M. Laboulaye.

Voici, à titre de document, une lettre adressée par M. Laboulaye, sénateur, à M. Pietro Sbarbaro, et publiée par *l'Unità cattolica*. Comment *l'Unità cattolica* s'est-elle procuré cette lettre ?

Paris, 7 avril 1879.

Cher maître,

Il me semble qu'en Italie on ne se fait pas une idée très juste de ce qui se passe en France en ce moment. Le 6 janvier dernier, les élections sénatoriales avaient assuré le triomphe de la République : nous n'avions plus devant nous que des adversaires reconnaissant leur propre impuissance et disposés à accepter la Constitution. Tout s'était facilement terminé, et l'avenir appartenait à la liberté.

Lorsque tout à coup le parti radical de l'extrême gauche déclara que la victoire était son œuvre, qu'il était nécessaire d'en finir avec la politique modérée du centre gauche, et qu'à une nouvelle situation il fallait des hommes nouveaux, etc. Et nous avons vu apparaître l'un après l'autre :

1^o La proposition d'amnistie, que Gambetta avait fait rejeter l'année dernière, et qui ramène en triomphe les soldats et les chefs de la Commune à Paris, incendié par eux ;

2^o Le procès des ministres ;

3^o Le retour à Paris ;

4^o Les lois Ferry, qui ont pour but l'expulsion des ordres religieux des écoles et l'abolition, en fait, sinon en droit, de la liberté de l'enseignement supérieur, liberté à laquelle j'ai attaché mon nom.

En ce moment, la question est de savoir laquelle prévaudra :

De la République libérale et constitutionnelle, que j'ai toujours défendue, ou de la République centraliste et jacobine, qui est le gouvernement d'un parti, le règne d'une oligarchie, et qui a pour unique programme : — *Le cléricalisme, c'est l'ennemi !*

Revenir à Paris signifie donner à ce parti une nouvelle force, appuyer et fortifier le conseil municipal, qui est animé du même esprit ; revenir à Paris signifie soumettre le Parlement aux agitations et aux menaces des politiciens de la capitale.

Rester à Versailles signifie conserver l'indépendance du Parlement et réserver quelque chance de succès aux idées libérales, violemment mises en péril par l'ignorance et la passion. Personne en France ne se méprend sur le caractère de cette lutte parlementaire. Les mêmes hommes qui combattent le retour à Paris, défendent la liberté de conscience contre les lois Ferry.

Le reproche que me font mes adversaires est d'être un fou qui ne croit qu'à la liberté. De la liberté, les habiles du jour ne veulent rien savoir :

ils ne veulent que le despotisme du Parlement. Vous savez que je n'ai jamais trempé dans cette erreur, et que j'ai toujours considéré l'adoration de l'Etat comme la grande idolâtrie de notre société. Ne soyez donc pas plus ému que je ne le suis moi-même des injures et de la colère du parti de l'intolérance. Je défendrai la liberté jusqu'à la mort ; et à mon âge la mort n'est pas bien éloignée.

Adieu.

Tout vôtre,

ÉDOUARD LABOULAYE.

La situation en Russie.

Le *Messenger du gouvernement* de Saint-Petersbourg, annonce que des troubles se sont produits le 14, à Rostoff, sur le Don, vers six heures du soir.

Les désordres auxquels s'est livrée la foule ameutée ont pris des proportions telles, que les moyens d'action dont dispose la police locale n'ont pas suffi et qu'il a fallu requérir l'appui des troupes.

Cent soixante Cosaques venus de Novitcherkask, les troupes de Taganrog et la police de Rostoff sont parvenus à réprimer l'émeute vers quatre heures du matin.

Le 15, le calme était entièrement rétabli.

Les émeutiers ont pillé et détruit les maisons du chef de la police, et des surveillants du district et de la ville.

Ils ont anéanti tous les papiers de la direction de la police et de deux bureaux de police secondaires.

On a pris des mesures pour faire une enquête immédiate sur cet événement, pour maintenir la tranquillité et pour prévenir de nouveaux troubles.

Le ministre de l'intérieur a envoyé à Rostoff le directeur de police et conseiller intime Kasagowski.

* * *

On écrit d'Odessa que la salle de spectacle de la petite ville russe Kovno, dans le gouvernement de Pultava, a été le théâtre de désordres sérieux. On allait jouer un drame intitulé : *Natalie de Pultava*, lorsqu'un agent de police vint interdire la représentation, en alléguant que la pièce avait des tendances politiques.

Les spectateurs protestèrent. Le fonctionnaire répliqua sèchement : « La pièce ne sera pas jouée. Je le défends, au nom de la loi ! »

A peine ces mots eurent-ils été prononcés, qu'un tumulte indescriptible éclata dans la salle. Quelques jeunes gens s'élançèrent sur la scène, empoignèrent l'agent de police et le jetèrent dehors. La foule criait : « A bas le chien ! Assommez-le, le coquin ! »

Bientôt le théâtre fut entouré de gendarmes et de soldats. Quelques spectateurs voulaient s'enfuir, lorsque parut un officier de gendarmerie qui déclara que tous les assistants étaient mis en état d'arrestation.

Soudain, un coup de revolver partit près de l'officier. « Amis, on tire sur nous ! » cria une voix, et tous les jeunes gens présents se jetèrent sur l'officier. Les gendarmes dégainèrent, et une bataille sanglante s'engagea dans les couloirs. L'affaire s'est terminée par l'arrestation de plusieurs spectateurs, qui sont aujourd'hui prévenus de « nihilisme. »

* * *

Une dépêche privée de Saint-Petersbourg, adressée au *Morning Post*, annonce que le gouvernement russe a proclamé l'état de siège dans tout l'empire.

* * *

Les journaux étrangers qui recherchent les conséquences de cette situation, et presque tous s'en préoccupent, se montrent fort en peine de prédire le résultat du duel entre le nihilisme et le militarisme auquel la proclamation du czar, relative à la suppression du nihilisme semble servir de provocation. C'est, dit un journal anglais, un essai pour combattre les perturbateurs au moyen d'une arme qui ressemble assez aux leurs, et pour comprimer la révolte contre les lois, par la suspension peut-être plus que temporaire de la loi. Le simple aveu qu'une pareille tentative est nécessaire, doit être une démarche singulièrement grave pour un gouvernement qui depuis des années, cherche à se faire considérer comme un gouvernement civilisé. Pendant tout le temps que l'okase restera en vigueur, et dans les districts vastes et importants auxquels il s'applique, la Russie cesse d'être ce qu'elle a été récemment, et retombe dans un état de barbarie pratique.

Les tribunaux militaires des six gouvernements puniront prestement et cruellement ; mais ils ne pourront ni prévenir ni guérir. Pour le moment, les manifestations homicides des mécontents seront peut-être un peu moins violentes ou moins fréquentes ; mais le sentiment qui les provoque, suivant l'évidence des faits et les précédents, ne fera que couvrir et s'étendre.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil général.

Séance du 21 avril.

La séance a été ouverte à deux heures. M. Roques, sénateur, président du Conseil général, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Depuis notre dernière session, des événements considérables se sont accomplis.

En écartant tout ce qui touche à la politique permettez-moi de signaler à votre attention, les lois qui viennent d'être votées, et qui intéressent notre département.

Deux chemins de fer à grande vitesse, de Montauban à Brives et de Cahors à Capdenac, relieront, dans peu de temps, Cahors, avec Figeac et Gourdon, avec Toulouse et Paris, enfin avec tous les chef-lieux des départements limitrophes. Le projet d'un troisième chemin de Cahors à Lombez, en passant par Moissac et Castelsarrasin, a été adopté par la Chambre des députés, il est soumis au Sénat, et nous pouvons compter sur une prochaine adoption.

La caisse des chemins vicinaux a reçu une dotation nouvelle de 300,000,000. Le département du Lot est autorisé à y puiser un emprunt de 500,000 fr., pour terminer nos chemins d'intérêt commun, compris dans le réseau subventionné et privilégié.

Nous avons demandé l'autorisation d'emprunter un million, mais le gouvernement a pensé que les ressources nécessaires pour assu-

rer l'entretien des chemins d'intérêt commun, déjà classés seraient insuffisantes, et il a réduit à 500,000 fr. l'emprunt sollicité.

Une somme de 40,000 fr. a été inscrite au budget de 1879, pour faire face à l'amortissement d'un million; il y a donc un excédant de 20,000 fr., qui sera reporté au budget rectificatif, ou que vous pourrez appliquer, par un virement, à des dépenses urgentes.

Un projet de loi prescrivant l'obligation de construire, dans le délai de quatre ans, deux écoles normales, une pour chaque sexe, est présenté. La dépense sera considérable et incombe partie à l'Etat et partie aux départements. Ceux-ci peuvent se libérer de leur part en votant et en consacrant à cette destination, un centime extraordinaire; cette question mérite un examen sérieux et je la livre à vos méditations.

Que si, Messieurs, vous donnez la préférence à une imposition extraordinaire, je crois que vous pouvez atteindre le but, sans augmenter les charges des contribuables. En effet, le budget extraordinaire du département se compose de 14 centimes et demi, 12 sont votés en vertu de la loi des finances et 2 1/2 sont perçus, en vertu du décret du 20 octobre 1870. Ces derniers sont spéciaux à une dépense qui a cessé depuis longtemps et vous pouvez en prendre un pour l'affecter aux dépenses de l'école normale.

Il resterait encore 13 centimes 1/2 dont le produit s'élève à 251,500 francs environ. 251,500 fr.

Il faut imputer sur cette somme 197,000 fr. :

1° Pour l'amortissement de	2,300,000	92,000 fr. ;	197,000 fr.
2° Pour l'entretien des chemins de grande commun.	75,000 fr. ;		
3° Pour l'annuité des subventions aux ch. de fer	30,000 fr.		

Restant libre..... 54,500 fr.

Ce chiffre sera augmenté, pendant l'année courante, de la différence des intérêts du nouvel emprunt qui ne commenceront à courir, qu'à partir du jour où cet emprunt sera réalisé.

Un grand nombre de travaux sont en souffrance, dans l'arrondissement de Figeac surtout; il est urgent de mettre fin à un état de choses si nuisible au département et d'employer le plutôt possible l'emprunt de 500,000 fr., pour éviter la concurrence des chemins de fer.

Voilà, Messieurs, notre situation financière. Elle est bonne, malgré les sacrifices imposés au département, pour réparer des fautes antérieures, et construire des édifices départementaux considérables.

Et vous, M. le Préfet, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Bien jeune encore, vous êtes un ancien dans l'administration; vous n'êtes pas pour nous un inconnu, vous venez d'un arrondissement voisin où nous avons des parents et des amis, vous vous y êtes fait remarquer par votre amour du travail, votre impartialité, l'aménité de votre caractère et votre

capacité, vous emportez les regrets de tous vos administrés. Appelé à la tête de l'administration de notre département, vous nous donnerez les preuves, j'en suis persuadé, de toutes vos aptitudes; vous nous aiderez à maintenir, l'ordre dans les finances, la régularité dans les dépenses, la promptitude dans l'exécution des travaux.

Quant au Conseil général, je tiens à vous déclarer, M. le Préfet, que nous sommes unanimes et toujours prêts à concourir aux moyens qui peuvent accroître la prospérité de notre département.

Monsieur Bargeton, préfet du Lot, a répondu :

Messieurs,

Si je ne savais, comme vous, que les paroles de votre honorable président sont toujours l'expression sincère d'une conviction réfléchie, je croirais à trop de bonté à mon égard.

Je suis heureux, Monsieur le Président, du jugement que vous venez de porter sur les résultats de mon administration dans une contrée voisine, et je vous remercie d'avoir bien voulu l'exprimer ici, en me souhaitant la bienvenue.

Sous les auspices de ce jugement qui émane d'un homme entouré de l'estime de tous les partis, j'ose espérer, Messieurs, que vous ne me refuserez pas votre confiance.

Je saurai la mériter et j'y répondrai par une entière loyauté et un dévouement absolu aux intérêts qui nous sont confiés.

En ma qualité d'administrateur, et je n'en invoquerai pas d'autre, je l'espère, au sein du Conseil général, je m'efforcerai d'assurer à tous les habitants de ce département, une administration bienveillante, active, économe des deniers des contribuables et soucieuse, avant tout, d'être juste, utile et respectée.

Je compte, Messieurs, sur votre puissant concours, comme sur celui de mes dévoués et désintéressés collaborateurs, les Maires du département.

La séance continue.

On lit dans le *Courrier du Lot* :

Le *Journal du Lot* ment sciemment lorsqu'il avance que les bonapartistes de Bordeaux ont voté et voteront pour Blanqui. A qui fera-t-il croire que si les bonapartistes avaient voté avec les radicaux, Blanqui n'aurait pas passé au 1^{er} tour ?

Après tout, Blanqui est parfaitement digne de faire partie d'une Chambre qui compte dans son sein, les Bonnet-Duverdier, les Marion, les Duportal et les Gent.

On cite ces choses là; on n'y répond pas.

Seulement, pourquoi MM. le baron Dufour et de Valon ont-ils voté avec lesdits Bonnet-Duverdier, Duportal, etc., pour effacer de la loi l'interdiction qui est faite aux condamnés criminels libérés, d'ouvrir des cabarets ?

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES Sociétés savantes des départements à la Sorbonne.

Troisième séance. — Vendredi 18 avril.

Section d'histoire et de philologie.

M. Baudel, de Cahors, censeur des études au lycée de Saint-Omer, membre de la Société des études littéraires du Lot, donne lecture d'une Notice historique sur le collège d'Albi, de 1369 à 1623.

C'est en 1369 qu'on trouve pour la première fois dans les comptes de la ville d'Albi, des dépenses relatives à l'instruction. Il y avait à cette époque à Albi deux collèges: l'un ecclésiastique, dit de Ste-Gemme; l'autre, laïque, dépendant des consuls. M. Baudel ne s'occupe que du dernier. Le collège ecclésiastique de Ste-Gemme disparut d'ailleurs vers le milieu du seizième siècle et fut réuni au collège municipal.

Les principaux gérants étaient nommés après un concours. Des indemnités étaient accordées aux concurrents malheureux et la ville passait un bail d'un an avec le vainqueur. Le taux de la rétribution scolaire était des plus modiques, de 10 à 20 sous par an, et les enfants de la cité et consulat d'Albi en étaient exempts.

L'ordonnance d'Orléans (janvier 1560) amena entre la ville et le chapitre un procès qui dura près de cinquante ans. Les chanoines ne voulaient pas livrer aux consuls les revenus de la prébende dite préceptorale, et le différend ne fut définitivement apaisé qu'en 1608. Pendant cette lutte, cause de décadence à laquelle vinrent s'ajouter les guerres de religion, le collège d'Albi, sans être très prospère, resta toujours ouvert. Avec les revenus de la prébende préceptorale, il fut organisé sur de plus larges bases.

Mais les changements trop fréquents de maîtres et d'administrateurs nuisaient à son développement. Aussi les habitants résolurent de s'adresser à une congrégation religieuse. Des négociations furent engagées avec les Doctrinaires qui demandèrent une subvention de 1,800 livres; mais les Jésuites, qui ne voyaient pas sans jalousie grandir l'œuvre de César de Bus, firent rompre ces négociations et sollicitèrent pour leur compagnie, par l'intermédiaire du premier président du Parlement de Toulouse, la direction du collège d'Albi. Ils l'obtinrent, et le contrat définitif fut signé dans le palais épiscopal, le 19 mai 1623.

Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. Henri Jonin, un des secrétaires, mentionne les travaux ci-dessous, en l'absence de leurs auteurs. Dans cette nomenclature nous remarquons une note sur l'enseignement du dessin dans le Lot, par M. Marion, inspecteur d'Académie à Cahors.

Théâtre de Cahors

Et de deux ! A la troisième tournée, soi-disant artistique, d'une compagnie plus ou moins parisienne, nous resterons prudemment à la porte du théâtre; car chat échaudé boit l'eau tiède. Il est impossible, en effet, d'être plus cruellement mystifié que nous ne l'avons été samedi soir. La société cadurcienne était conviée à une seule représentation extraordinaire, de *Camille Desmoulins*, grand succès du jour ! A cette promesse alléchante et quoique la pièce d'Emile Moreau, qui se joue actuellement à l'ancien Théâtre Historique, n'ait pas obtenu un bien vif succès, le public friand des nouveautés, s'était rendu en assez grand nombre au théâtre. Des artistes parisiens sont toujours agréables à entendre, même dans une pièce médiocre. Leur belle diction, leur jeu, leurs costumes, tout séduit. — Au lever du rideau désillusion complète. Ces honorables personnages sont de partout excepté de la capitale, ils ont tous les talents possibles moins le talent dramatique, tous les accents sauf celui de Paris.

Et le public penaud, écoute épouventé...

Autre surprise non moins désagréable : où sont Mmes Olympe de Gouges, Cornélie Duplay, Mme Duplessis, Mme Danton; MM. Fabre d'Églantine, Duplessis, Hébert. Que viennent donc faire ici le général Westermann, l'abbé Barrardier, Chabot ?

Mais, nous ne nous trompons pas, ce nous sert, comme grand succès du jour, une nouveauté de 1831 ! Ce n'est pas la pièce actuelle du Théâtre des Nations, de M. Moreau, c'est une vieille pièce qui se jouait, il y a quarante-huit ans, au Théâtre Français !...

Eh bien là, vrai, c'est une exploitation en règle. La leçon est bonne et profitera au public cadurcien.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* au sujet de la représentation de *Camille Desmoulins*, à Agen :

Est-ce bien honnête d'exploiter ainsi les villes de province avec l'annonce d'un drame dont le titre seul est identique à celui que M. Moreau vient de faire jouer, il y a quinze jours sur le *Théâtre des Nations* ? Heureusement le public a fait cette fois inconsciemment bonne justice de cette mystification; espérons qu'il en prendra la bonne habitude.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

On lit dans le *Courrier des Ardennes* :

Un phénomène météorologique des plus curieux a eu lieu dimanche, jour de Pâques, à onze heures et demie du matin, dans la commune de Signy-le-Petit. Le temps était clair, sans le moindre nuage, l'atmosphère froide, mais calme; il n'y avait aucune trace de vent. Il se trouve à Signy une maison isolée, habitée par un nommé Chailloux-Binet. Cette maison construite en pierres, est couverte en ardoises

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
22 Avril 1879. (44)

Correspondance Littéraire AD FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVI

LES SAUTERELLES.

Ce pays est trop proche de ses possessions des Indes, il fait trop partie inhérente de sa grande route asiatique pour qu'elle n'y ait pas une influence première, et qu'elle permette dorénavant à la France, à elle seule, de protéger tous ces Maronites. Que diable, il faut avant tout songer au commerce, cher monsieur ! Ces Druses et ces Turcs achètent beaucoup et ne fabriquent rien. Ce sont des gens précieux. Ils sont riches, ils payent bien, ce sont d'excellents clients, et il faut avoir pour eux des ménagements. D'ailleurs, votre influence française est morte ici depuis 1840, et heureusement elle ne ressuscitera pas ! La France est tombée ici avec l'émir

Reproduction interdite.

Beschir !

— Ne parlez pas ainsi, monsieur, dit vivement le Français en rougissant de colère. La France se retire, mais elle ne tombe jamais. Si elle paraît se replier un moment c'est pour mieux s'élaner ensuite. Vous parlez des Druses; mais la France a-t-elle jamais été leur ennemie ? Elle avait daigné admettre la fable stupide qui faisait descendre ces monstres, des soldats égarés d'un comte de Dreux, à l'époque des croisades. Elles les protégea donc comme originaires français; mais elle admit en même temps sous sa protection ces vieux chrétiens du sixième siècle qu'on appela *Maronites*, du nom d'un de leurs apôtres, et bien loin de diviser ces deux races et de les faire égorger l'une par l'autre, comme on les y pousse de nos jours, la France tenta de les rapprocher, de les unir presque en un même corps ! Puis, après que la race de leur fameux émir Fack-el-Din fut éteinte, la France fit déférer l'autorité, par l'élection des cheiks, à la maison Schagad qui a gouverné longtemps le Liban; à cet illustre émir Beschir que vous détestez, à ce roi patriarcal qui avait vu jadis les soldats français en Syrie, et qui, après leur retraite, en avait sauvé beaucoup dans ces montagnes, refusant obstinément de les livrer à la vengeance des Turcs ou à l'humanité des Anglais, car il savait que la vengeance des Turcs se traduisait par le mot *supplice* et l'humanité anglaise par le mot *ponton*. C'est là surtout les griefs que votre pays a eus contre lui, monsieur Paterson; et quand notre droit de protection, ce droit consacré par possession de trois siècles, nous fut enlevé en 1840 par le concours des quatre puissances qui prétendirent régler sans nous les affaires intérieures de l'empire otto-

man, les soi-disant modérateurs des Turcs devinrent les destructeurs de leurs villes, frappèrent sur tous les partis à la fois, et, pour délivrer les chrétiens de la domination du pacha d'Egypte, ils les livrèrent à des sultans de Syrie cent fois plus oppresseurs encore ! Et tandis que les vaisseaux anglais écrasaient Beyrouth et Saint-Jean-d'Acre, votre pays, monsieur Paterson, enleva de ces montagnes, ou la croix surmonte le croissant, ce vieil émir Beschir qui fut relégué à Malte, exilé, emprisonné, victime de son ancienne sympathie pour les Français !

— Laissez donc, fit M. Paterson en ricanant; ce vieil émir avait fait son temps. D'ailleurs, à la place de son gouvernement, n'y a-t-il pas celui des kaïmakans ?

— Oui, répondit M. Lernoy avec amertume, les kaïmakans sont des magistrats délégués; mais par qui sont-ils délégués ? par un pacha dont ils sont les lieutenants ! Ne savez-vous pas que le despotisme, en Orient, se délègue tout entier du supérieur à l'inférieur ? Il ne rétrécit que les cercles où il s'exerce, en passant du Grand Seigneur aux pachas, de ceux-ci à leurs kaïmakans, et de ces derniers aux beys, aux agahs et aux cheiks; mais, dans le plus petit de ces cercles, il y a la même intensité qu'au sérail, c'est-à-dire le droit de vie et de mort, et surtout celui d'exaction arbitraire. C'est la spirale du Dante, car dans tous ces cercles il y a souffrance et terreur ! La preuve en est dans ce qui se passe depuis quelque temps en Syrie, et dans ce qui se passera encore, car Damas est menacée d'une terrible catastrophe !

— Croyez-vous ? dit M. Paterson avec indifférence.

M. Lernoy regarda le négociant anglais.

« Si vous n'êtes pas du même avis que moi pourquoi eussiez-vous quitté Damas ce matin ? » demanda-t-il.

— Mes affaires sont faites.
— Non pas, puisque vous n'êtes pas encore rentré dans vos diamants volés au juif Esau à Deir-el-Kamar.

— J'y rentrerai !
— Oui, je sais que Malhoun-Khatoun, le cheik des Druses, vous l'a promis. Mais dites-moi, monsieur Paterson, n'est-ce pas d'après son conseil même que vous avez quitté Damas ?

— Non ! répondit sèchement l'Anglais.
— Oh ! fit M. Lernoy, en lançant un regard expressif à son interlocuteur, je sais que vous êtes au mieux avec Malhoun-Khatoun et avec les Druses et les Turcs, vous et vos compatriotes, et je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé dernièrement à Saïda.

— Quoi donc ? dit M. Paterson avec indifférence.
— Il y a quelques jours à peine, les chrétiens de *Djezin*, surpris et poursuivis par les Druses, se sont réfugiés à Mamérié auprès de l'évêque, Mgr Boutros Bostanias...

— Eh bien !
— Le prélat se disposait à conduire cette population de malheureux menacés à Saïda, mais sachant que Kassem-bel-Youset tenait la campagne, il envoya demander une escorte à notre consul, M. Derighello. Celui-ci court auprès d'Omar-Effendi, qui lui accorde deux soldats.

(A suivre).

Tout-à-coup se fit entendre un bruit sourd, assez semblable au roulement d'une voiture enlevée par un cheval au galop; puis une trombe d'air d'une puissance irrésistible se forma, qui enleva subitement, instantanément, la toiture de la maison Chailloux, et la dispersa, coïncidence étrange, aux quatre points cardinaux. Il n'y avait en ce moment, nous le répétons, pas trace d'agitation dans l'air, et cette trombe ne fut précédée ni suivie d'aucune pluie. Chose phénoménale également: cette maison seule a été atteinte, et à 10 mètres à l'entour on ne ressentit aucun effet de ce trouble inouï. Nous livrons le fait à l'attention des savants et des météorologistes.

TERRIBLE ACCIDENT

On écrit de Nérac au *Journal d'Agen*: Un affreux malheur vient de plonger notre ville dans la consternation. Samedi dernier, vers quatre heures et demie du soir, plusieurs jeunes gens appartenant aux meilleures et aux plus honorables familles de notre ville, se rendaient sur le bord de la Baïse, et essayaient de faire une promenade en bateau sur cette rivière grossie par les dernières pluies. Parmi ces jeunes gens se trouvaient: M. Martel, fils de l'avoué de Nérac; M. Meillac, fils du notaire; M. Laubeinhemer, fils du grand brasseur; deux autres jeunes hommes, dont le nom m'est inconnu, et, enfin, le fils de M. Barthéryès, juge de paix à Agen, volontaire d'un an dans le 11^e dragon, qui était venu en permission passer les fêtes de Pâques chez son oncle, M. le docteur Labat.

Les débuts de la promenade furent d'une folle gaité. La gaité n'est-elle pas le monopole de cet âge où l'avenir apparaît plein de joies et de brillantes perspectives?

Qui eût pu prévoir en ce moment que la mort menaçait de trancher toutes ces chères existences?

Cependant le bateau, parti du Pont-Neuf, s'avancait vers le moulin de Nazareth, où se trouve une chaussée. Arrivés près de cet endroit, les jeunes gens s'aperçurent qu'ils n'étaient plus maîtres de leur embarcation que le courant entraînait rapidement vers le gouffre qui, en cet endroit, mesure, dit-on, de 3 à 4 mètres de profondeur.

Tous les efforts tentés pour résister à la force d'impulsion furent impuissants et, en moins d'instant qu'il n'en faut pour l'écrire, l'embarcation franchissait la chaussée, précipitant avec elle au fond de l'eau toutes les personnes qui la montaient.

Ce fut un moment d'angoisses inexprimables pour tous les spectateurs de cette scène. Tous ces jeunes gens savaient à peine nager; de plus, embarrassés par le poids de leurs vêtements, entraînés par le courant, ils ne pouvaient se maintenir sur l'eau.

Cependant, grâce au concours dévoué et empressé du meunier de Nazareth et de l'écluseur, grâce surtout au peu de largeur de la rivière, il fut possible, à l'aide de perches et de cordes, tendues ou jetées, de tirer hors de l'eau MM. Laubeinhemer, Martel et Meillac, et les deux autres jeunes gens.

Cela ne se fit pas sans quelques difficultés. L'asphyxie était presque complète chez M. Meillac et chez M. Laubeinhemer.

M. Barthéryès seul restait encore dans l'eau.

L'infortuné nageait très-bien, dit-on; mais par une inexplicable fatalité, au lieu de saisir les cordes qui lui étaient lancées, il paraissait s'efforcer de se hisser sur le bateau chaviré auquel il avait pu se cramponner.

Vainement ceux de ses amis qui n'avaient point perdu connaissance, lui criaient de saisir une de ces cordes et de se laisser remorquer vers la berge, distante de trois mètres à peine. Il semblait ne rien entendre et continuait de se cramponner à l'embarcation, disparaissant et reparaisant alternativement avec elle. Un homme était là prêt à se jeter à l'eau; mais sachant que M. Barthéryès savait nager, on attendait, espérant toujours qu'il saisirait une des bouées qui lui étaient lancées. Hélas! cette espérance fut déçue. Un instant après le bateau remonta seul à la surface; le malheureux jeune homme ne reparut plus.

LA CATASTROPHE D'ANGOULÊME.

Nous avons parlé de l'explosion qui venait de plonger tout un quartier d'Angoulême dans la consternation.

Voici de nouveaux renseignements sur cette catastrophe:

C'est l'atelier servant au chargement des projectiles qui a sauté.

Quatre coffres de caissons chargés de munitions, rangés en face de l'atelier, éclataient aussitôt, et l'expansion des gaz causait d'effrayants ravages à une des travées du hangar.

Quinze hommes appartenant au 21^e et au 34^e d'artillerie, y compris M. le garde d'artillerie Lasserre et un sous-chef artificier du 21^e, étaient occupés à leur travail dans l'intérieur de l'atelier ou à proximité. Six ont été tués sur le coup; six autres ont été blessés grièvement. Transportés à l'hôpital, ils ont reçu immédiatement les soins les plus empressés, mais la gravité de certaines blessures était telle que deux de ces malheureux ont expiré quelques minutes après leur arrivée à l'hospice.

A la suite de l'explosion, un incendie s'est déclaré dans les décombres; il a pu être éteint après deux heures d'efforts et à l'aide de deux pompes. Dès que la détonation fut entendue, un grand nombre d'habitants s'empressèrent d'accourir sur le lieu du sinistre, où le spectacle le plus douloureux et le plus effrayant les attendait. Des lambeaux de chair humaine carbonisés gisaient de toutes parts au milieu des décombres.

Quant à la cause de la catastrophe, on a appris par M. le garde Lasserre, que la charge intérieure d'un projectile s'est enflammée pendant qu'on y vissait la fusée. Le feu s'est rapidement étendu à la poudre préparée pour le chargement des projectiles. C'est de là qu'il se serait propagé jusqu'aux caissons rangés devant l'atelier.

La commotion produite par l'explosion a été telle que sur un très large rayon les maisons ont été fortement ébranlées. Les vitres des fenêtres ont volé en éclats.

On frémit à la pensée que, des deux magasins qui ont échappé à l'explosion, l'un contient 50,000 kilos de poudre et l'autre une quantité considérable de dynamite.

Une explosion de grisou.

250 VICTIMES.

Une catastrophe épouvantable vient de frapper la petite ville de Frameries, dans la province du Hainaut, à quelques kilomètres de Mons, centre d'un district houiller des plus importants de la Belgique:

Mons, 17 avril.

A la suite de l'explosion de grisou, qui a été formidable, un éboulement s'est produit dans la fosse de l'Agrappe. Cette fosse est dépendante des charbonnages belges, situés sous Frameries.

L'éboulement a enfermé, dit-on, plus de trois cents ouvriers.

Le grisou, en remontant, a mis le feu aux installations du jour. Le ventilateur et les machines sont détruits.

Le procureur du roi et le juge d'instruction sont sur les lieux.

La consternation est générale.

Mons, 17 avril, 4 h., soir.

La première explosion s'est produite à sept heures et demie du matin. Les explosions ont continué jusqu'à midi.

A chaque explosion, des fragments de vêtements étaient lancés hors des poils.

Aucun ouvrier n'est sorti des poils. Un grand nombre d'ouvriers de l'extérieur ont été grièvement brûlés.

Le nombre des ouvriers victimes de cette épouvantable catastrophe est évalué à 250.

Le parquet et le gouverneur de la province de Hainaut sont sur les lieux.

Frameries, 18 avril.

Les travaux pour sauver les malheureux mineurs sont poussés avec la plus grande activité.

Jusqu'à présent quatre-vingt-neuf ouvriers sont déjà sauvés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 42 au 49 Avril

Naissances.

Baudel, Marie, rue Clément-marot.
Savy, Madelaine, rue du Rempart.
Arbouys, Louis, rue du four Ste-Barbe.
Soulié, Marthe, Boulevard-Nord.
Pelet, Marthe, rue Cheval-Blanc.
Dajean, François, rue Feydel.
Jean, Madeleine, Gendarmerie.

Mariages.

Amouroux, François, et Darmaud, Marie.
Combarieu, Jean, et Henras, Marie.

Décès.

Dangas, Marie, 83 ans, aux Mayrens.
Boussuge, Louis, 7 ans, rue Brives.
Bayrou, Antoinette, 51 ans aux Payrat.
Vaucher, Marie, 73 ans, Quai-Séjour.
Duc, Jean, 70 ans, rue de la Préfecture.
Henras, Sixte, 62 ans, à la Maurinie.

AVIS.

Les membres de la Société mutuelle d'assurances LE LOT, sont prévenus que, suivant délibération du Conseil d'administration en date du 6 avril, l'assemblée générale des sociétaires se réunira le Dimanche, 27 courant, à 2 heures du soir, dans les bureaux de la Société, boulevard Nord.

Ordre du jour:

Compte rendu au 31 décembre 1878;
Fixation de la bonification annuelle;
Renouvellement partiel du Conseil d'administration;
Nomination de trois Censeurs pour l'exercice 1879.

A Cahors, le 21 avril 1879.

Le Directeur,

PETIT.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 avril 11 h. 45, matin.

La Révolution française contient une note disant que le *Journal officiel* a publié hier le décret grâciant 661 condamnés. On assure que Blanqui est compris parmi les grâciés.

Le *Figaro* mentionne le même bruit.

L'*Evènement* dit que rien n'est décidé encore, et que le conseil des ministres prendra seulement une résolution samedi prochain, plusieurs ministres étant absents présentement. Le renseignement de l'*Evènement* est exact et le langage du monde officiel fait prévoir que le gouvernement proposera et que la Chambre adoptera la cassation de l'élection Blanqui.

Le *Journal des Débats* et le *XIX^e Siècle* demandent cette invalidation.

Bourse de Paris

Cours du 22 Avril.

Rente 3 p. %..... 79.27
— 3 p. % amortissable. 81.70
— 4 1/2 p. %..... 110.00
— 5 p. %..... 115.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.025 »	3.025 »
Crédit foncier.....	737 50	738 75
Orléans-Actions.....	1.190 »	1.192 50
Orléans-Obligations.....	377 »	378 75
Suez.....	735 »	733 75
Italien 5 %.....	78 27	78 25

Le tome IV des *Oeuvres choisies de Diderot*, publiées avec une préface de M. Paul Albert, dans la *Nouvelle Bibliothèque Classique* (à 3 francs le volume), vient de paraître à la Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338. — Ce volume contient la suite des *Lettres à M^{lle} Volland*, qui sont la partie la plus remarquable de la *Correspondance de Diderot*.

La *Nouvelle Bibliothèque Classique*, qui joint le

luxe au bon marché, donne, pour un prix très-ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui, outre l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Beaucoup de personnes se plaignent du prix de certains médicaments. Ce reproche ne saurait s'appliquer aux Capsules de goudron de Guyot, dont l'efficacité est aujourd'hui reconnue pour le traitement des rhumes, bronchites, catarrhes, asthme et oppression de la respiration. Cette médication revient à quelques centimes par jour, la dose moyenne étant de deux à trois capsules à chaque repas, et le flacon ne coûtant que 2 fr. 50.

M. Guyot ne garantit que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital : SIX MILLIONS

Exécute les Ordres de Bourse ou Courtage Officiel, sans commission; paie les coupons à ses clients 15 jours avant leur échéance, sans escompte ni commission. Placement de Fonds avantageux.

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Etude de M^e Jean FIEUZAL, avoué à Cahors, Boulevard Sud.

VENTE SUR LICITATION

les étrangers admis, fixée au lundi douze mai, à onze heures et demie du matin.

Il sera procédé, le lundi, douze mai prochain, à onze heures et demie du matin, devant M. Galup, juge au tribunal civil de Cahors, délégué à cet effet, dans l'une des salles du Palais de Justice de Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Jeanne Lancien ou de la société d'acquêts ayant existé entre cette dernière et le sieur Antoine Layton, cordonnier, son mari, quand vivait, demeurant à Cahors.

Sur la poursuite du sieur Guillaume Layton, cordonnier à Cahors, y demeurant et domicilié, agissant comme héritier pour partie de feus Jeanne Lancien et Antoine Layton, ses père et mère, et ayant pour son avoué constitué M^e Jean Fieuzal, demeurant à Cahors, boulevard Sud.

En présence de : 1^o demoiselle Marie Layton, célibataire, majeure, demeurant à Pradines, y domiciliée ;

2^o dame Marie Layton, épouse du sieur Vidaillet, boulanger, demeurant et domiciliée avec lui à Pradines, de lui assistée et autorisée agissant en cause comme héritiers pour partie de feus Jeanne Lancien et Antoine Layton leur père et mère ou beau-père et belle-mère, ayant pour avoué constitué M^e Billières, demeurant à Cahors.

Désignation des immeubles à vendre.

1. Plusieurs vignes situées à Labastide-Marnhac, et provenant de la succession d'Etienne Lancien, grand père des colicitants, et attribuées à Jeanne Lancien, devenue plus tard épouse d'Antoine Layton, pour partie des droits qui lui compétaient dans la succession d'Etienne Lancien, son père, elles se composent : 1^o du tiers de la vigne grande à prendre à l'aspect du Nord ;

2^o de la vigne dite le Courpou du Combel des Boules ;

3^o de la vigne qui est attenante à la grange avec le bois contigu ;

4^o de la vigne et bordure de bois appelé le Persoubas près le ruisseau ;

5^o de la vigne à Combel Nègre ;

6^o du quart en valeur du Combel Nègre ;

7^o du quart en valeur de la vigne dite Foucade, des cinq tières ou rangées de vigne.

2. Une vigne située à Roquebillières, elle figure à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, pour l'article de M. Layton, Antoine, cordonnier à Cahors, sous la ligne 3 lettre M de la section, numéro 139 du plan, pour une contenance de cinquante-trois ares quatre-vingts centiares, de qua-

trième et cinquième classe, pour un revenu de trois francs quatre-vingt-dix centimes.

Au même lieu, une friche, ligne 4, lettre M, numéro 140, même matrice même article, d'une contenance imposable de deux ares soixante-dix centiares, de cinquième classe, d'un revenu de un centime.

3. Une maison qui figure à l'extrait de la matrice cadastrale de la commune de Cahors pour l'article de M. Layton, Antoine, cordonnier, Grande-rue Basse, à la ligne 1, lettre M, numéro 1, 207, Grande-rue Basse, pour un revenu de cent dix francs, le sol de ladite maison figure à la ligne 2, lettre M, numéro 1, 207, pour une contenance de cinquante centiares, première classe, d'un revenu de un franc vingt-neuf centimes.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-huit janvier mil huit cent soixante-dix-neuf.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe dudit tribunal le dix-neuf avril mil huit cent soixante-dix-neuf, où chacun peut en prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en trois lots.

Le premier lot se composera des vignes situées à Labastide-Marnhac, la mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de cent francs, ce lot ne supportera aucune partie des frais qui auront été exposés pour arriver à la vente et qui seront annoncés le jour de l'adjudication et taxés, ci..... 400 fr.

Le deuxième lot se composera de la vigne et friche situées à Roquebillières, commune de Cahors, la mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de cent francs, ce lot ne supportera aucune partie des frais qui auront été exposés pour arriver à la vente et qui seront taxés et annoncés le jour de l'adjudication, ci... 100 fr. le troisième et dernier lot comprendra la maison située à Cahors, Grande-rue Basse, la mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à cinq cents francs. Ce lot paiera à lui seul mais en diminution de son prix d'adjudication tous les frais qui auront été exposés pour arriver à la vente et qui seront taxés et annoncés le jour de l'adjudication, ci..... 500 fr.

M^e Fieuzal, avoué poursuivant et M^e Billières, avoué colicitant, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant à Cahors, le vingt-et-un avril mil huit cent soixante-dix-neuf.

JEAN FIEUZAL, avoué.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-dix-neuf, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GIBBERT.

OBLIGATIONS de la C^o Nationale des CANAUX AGRICOLES

Valeur produisant plus de 5 0/0 net

L'Administration de la Maison de Banque et du Journal LE RENTIER, 31, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris, délivre de suite, à ses clients et par correspondance, des obligations de la Compagnie Nationale des Canaux agricoles, au prix net de 270 francs, coupon de mai détaché.

Ces obligations, cotées à la Bourse de Paris, sont admises aux négociations officielles des agents de change. Elles rapportent 15 francs par an, payables en deux semestres, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre. Elles sont remboursables à 300 francs en 12 années, à partir du 1^{er} juillet 1879.

Au prix net de 270 fr., coupon de mai détaché, auquel ces obligations sont déversés sans frais, le placement ressort à plus de 5 0/0 net, sans compter la prime au remboursement.

Adresser en billets de banque, chèques ou mandats-poste, 270 francs par obligation, à M. ALFRED NEYMARCK, banquier, directeur du journal LE RENTIER, 31, rue Neuve-Saint-Augustin, 31, à Paris. Les titres sont expédiés immédiatement.

Avis important. — A partir du 10 avril courant, les Obligations ci-dessus ne seront plus délivrées qu'au prix net de 274 fr. 25, coupon de mai détaché.

C^{ie} DES MINES D'OR ET CANAUX D'AMADOR VOLCANO (CALIFORNIE)

ANONYME AU CAPITAL DE 5,000,000 DIVISÉ EN 10,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

Constituée par actes reçus chez M^e LAVOIGNANT, notaire à Paris.

Titres de propriété garantis par lettres patentes du Gouvernement des Etats-Unis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
M. François-J. TURGAN, O. S., ingénieur, Président ;
M. Henri de PARVILLE, ingénieur civil des Mines ;
M. RENEVEY, Administrateur de la Société des Gisements d'Or, de Saint-Elie ;
M. le baron de WATTEVILLE, Directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique, Administrateur de la Société des Gisements d'Or de Dieu-Merci ;
M. Albert RABOU, ancien officier de marine.

5,200 ACTIONS DE 500 FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
ET DONNANT DROIT
aux bénéfices de l'Exercice en cours

sont mises à la disposition du public
AU PRIX DE 600 FRANCS
PAYABLES (En souscrivant..... 100 francs
Le 5 mai 1879..... 300 —
Le 15 juin 1879..... 200 —
Total..... 600 francs

PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE

1^o 600 acres de terrain aurifère, contenant environ 20 millions de mètres cubes de gisements vierges d'or natif, dont la richesse moyenne est évaluée à 3 francs par mètre cube ;

2^o Trois grandes veines de quartz aurifère, contenant l'or dans sa gangue, et dont l'une mesure environ 1 kilomètre de longueur sur près de 3 mètres de profondeur ;

3^o Un réseau de canaux de plus de 220 kilomètres de longueur, 20 kilomètres de rigoles, 14 réservoirs, 4 kilomètres de conduites en fer, un aqueduc de plus de 33 kilomètres.

L'établissement des canaux a coûté environ 3,000,000 de francs

PRODUITS DE L'ENTREPRISE

L'exploitation des propriétés remonte à 1875. M. Mac-Laughlin, qui est actuellement à la tête de l'entreprise, déclare : « que le produit total de la propriété, y compris la vente de l'eau, a été de 3,000,000 de francs environ, qui ont été employés à des achats de terrains aurifères, à l'établissement des canaux, aux frais de l'exploitation et au paiement de l'intérêt du capital. — Il estime que, s'il y a abondance d'eau, le produit de l'année courante atteindra de 2 millions à 2 millions 1/2. »

Un dividende de 50 francs par action a été payé à Paris, en janvier dernier, pour les neuf premiers mois de l'exercice 1878, aux caisses de MM. Muro et C^o.

D'après l'estimation de l'ingénieur chargé des études, les installations existantes permettraient de laver 15,000 francs d'or par jour pendant environ deux cent soixante-treize jours de travail dans l'année, soit 4 millions par an, et pendant une période de vingt-cinq années.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 29 et Mercredi 30 Avril

Chez MM. BOUVIER frères et C^o, banquiers, 44, place du Havre ;
Et à leur Succursale, 22, rue du Pont-Neuf.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS MAINTENANT

Soit directement, soit par Correspondance
L'inscription à la cote officielle sera immédiatement demandée

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.



PILULES laxatives de DITTEN

PHARMACIEN DE L'HOPITAL ROYAL DE CHRISTIANIA
Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Dispensent de l'emploi de tout purgatif.
2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies.
PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
BI-DIGESTIF DE LA PEPSINE ET À LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

A VENDRE

en totalité ou par lots

LA PROPRIÉTÉ

de M. ROSSIGNOL, percepteur à Toulouse.

Sise à Tartayrou, commune du Bastit, composée de Bâiments, Terres labourables, Prés, Fiches et Glèbes, le tout contigu et de bon rapport ; d'une contenance de cent sept hectares quatre-vingt-dix centiares.

Les Pâturages et Prés sont suffisant pour élever cent brebis nourrices et quatre paires de bœufs et un assez grand nombre de bêtes porcines.

S'adresser à M. Vilard, François, expert-géomètre à St-Cirq Bel-Abre, qui consentira la vente à des prix très-modérés, le vingt-sept avril, courant, au Bastit, à l'Hôtel de la CROIX-BLANCHE, et jours suivants, à son domicile. — Toutes facilités pour les paiements.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriqué par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a dépérissement; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, emplo, les pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de nuire à la digestion. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients : c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinet.

UN FRANC PAR AN.

Le Moniteur des Valeurs à Lots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; les documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

CAPSULES de RAQUIN EXIGER EST IMITATION OU CONTREFAÇON
SUL CHAQUE FLACON NE PORTE PAS LA SIGNATURE Raquin
LES DEUX ÉTIQUETTES

Les Capsules de Raquin

Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine.—La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des MALADIES SECRÈTES

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location